

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Hélène Bernier	Numéro de permis 2023056	Date d'inspection Le 13 mars 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les Mélodilous Centre Éducatif		Numéro de téléphone (506) 235-3285	
Adresse 183 rue Mgr Martin E Saint-Quentin NB E8A 1W3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Aucun nourrisson ou préscolaires de présent lors de la visite.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Un espace individuel est prévu pour les couches. Les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.
- Un siège pour l'apprentissage de la propreté est fourni ainsi que les marchepieds.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Discussions avec l'exploitante concernant les produits chimiques et le changement de la couche

original signé par
Mona Martin

Le 13 mars 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Hélène Bernier

Le 13 mars 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date